

## **L'École agit ! Le Grenelle Environnement à l'École**

N.S. n°2007-176 du 29-11-2007  
NOR : MENE0701864N  
RLR : 525-0  
MEN - DGESCO A1 - Mivip

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale*

- Le "Grenelle Environnement", à l'initiative du Président de la République, a été l'occasion d'un grand débat national sur les questions d'environnement et de développement durable, entre les représentants de l'État, de la société civile, du monde de l'entreprise, des partenaires sociaux et des élus.
- Les conclusions de ce débat, remises au Président de la République, le 25 octobre ont défini les grandes orientations de la politique environnementale, d'aménagement et de développement durables.
- L'opération intitulée "L'École agit ! Le Grenelle Environnement à l'École", souhaitée par le ministre de l'éducation nationale, a pour but de sensibiliser les élèves à ce défi majeur de société que représente le développement durable. Elle permettra à la communauté éducative d'être une force de proposition active.
- Cette opération prendra la forme d'un "appel à projets" dans les académies. Les élèves des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels, élaboreront des propositions correspondant aux six thèmes de travail du "Grenelle Environnement" :
  - "Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la consommation d'énergie".
  - "Préserver la biodiversité et les ressources naturelles".
  - "Pour un environnement respectueux de la santé".
  - "Agriculture, environnement et développement durable".
  - "Démocratie et développement durable".
  - "Économie et développement durable".
- Un comité national, composé de personnalités reconnues, sous la présidence de Nicolas Vanier, explorateur, écrivain et réalisateur, examinera ces propositions et retiendront celles qui constitueront les quinze propositions de "L'École agit ! Le Grenelle Environnement à l'École".

### **Déroulement**

Les établissements pourront choisir de travailler sur l'un de ces thèmes ou d'en croiser plusieurs, en particulier si certains projets sont déjà en cours et recourent les thèmes de travail proposés. Les différentes actions menées au sein de l'établissement pourront se combiner en articulant les problématiques écologiques, sociales et économiques.

Après le choix des thèmes, les classes impliquées au sein des établissements désireux de s'engager entament une phase de collecte d'informations et de réflexion. Cette phase passera par des consultations, qui pourront être l'occasion d'interventions d'experts reconnus sur les thèmes abordés (comme les directions de l'environnement, les agences de l'eau, l'ADEME, les associations et d'autres partenaires déjà actifs de l'EDD) et par des débats au sein des établissements et entre les établissements, via le forum installé sur le site <http://www.lecoleagit.fr>. Il peut être fait appel aux entreprises et aux collectivités locales et territoriales qui mènent des politiques de développement durable.

Le travail de recherche d'informations pourra également s'appuyer en particulier sur les rapports des groupes de travail du "Grenelle Environnement", sur les ressources locales, sur les ressources mises en ligne sur ÉduSCOL et par le CRDP d'Amiens.

Les thèmes de travail du "Grenelle Environnement" font l'objet d'une adaptation sous forme de fiches d'accompagnement qui sont mises en ligne sur le site <http://www.lecoleagit.fr> et sur ÉduSCOL qui permettent aux enseignants d'ancrer les projets dans les programmes d'enseignement.

Le CRDP d'Amiens, désigné pôle national de ressources pour l'éducation au développement durable du réseau SCÉREN, installe un site entièrement dédié aux ressources pour l'éducation au développement durable ( ➤ <http://www.sceren.fr/edd>) mis à disposition des académies et des établissements. Le CNDP a également créé un site internet dédié à l'opération (<http://www.lecoleagit.fr>), avec un forum de dialogue entre les classes.

Les propositions d'actions devront être réalisables, et susceptibles d'être mises en œuvre à l'échelon local ou national.

L'étude des projets sera coordonnée par le comité de pilotage académique pour l'éducation au développement durable, présidé par le recteur, organisé avec le correspondant académique pour l'éducation au développement durable. Le rôle de ce comité sera d'abord d'impulser les projets, puis de s'assurer de la pertinence et de la faisabilité des propositions, de leur valorisation et de leur diffusion, en particulier par leur mise en ligne sur le site de "L'École agit ! Le Grenelle Environnement à l'École". Il regroupera les contributions par thème, en définira les modalités de parution sur le site "EDD" de l'académie et sur ➤ <http://www.lecoleagit.fr>, il procèdera au choix des contributions les plus pertinentes qu'il proposera au comité national.

## Calendrier

L'opération a été lancée le 29 novembre 2007.

**1) Décembre-janvier** : phase de collecte d'informations et de réflexion.

**2) Janvier-avril** : Phase de débat et d'élaboration de propositions et de projets.

**3) Du 1er au 7 avril** : Semaine du développement durable. Retour des projets aux comités de pilotage académiques. Transmission des dossiers retenus au comité national pour le 12 avril.

**4) Début mai 2008** : Présentation des quinze propositions, remises par le comité national et une délégation d'éco-délégués.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur général de l'enseignement scolaire  
Jean-Louis NEMBRINI